**Commune de JASNEY 70800**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023**

***Présents****: GEROME Jean Daniel, GARRET Laurent, BLEU Sylvain, COLLAS Josette, GACON Anne, HUGUENOT Yvette, KUENY Stéphane, RAPENNE Emilie, ROBERT Aude, TALGUEN Manon* ***Excusé****: BORONT Mickaêl*

***Secrétaire de séance***: *GARRET Laurent* La séance est ouverte à 20h30

**1) Etat d’assiette des coupes de bois 2024 :**

Le conseil approuve par délibération **l’état d’assiette des coupes de bois 2024** présenté par l’ONF à la commission communale du bois. Un volume total de **1910 m³** sera proposé aux acheteurs selon **4 modes de commercialisation** : vente en bloc et sur pied ( parcelles 1 et 21), contrat feuillus (parcelle 9), bois façonnés en bord de route (parcelle 17) et futaies affouagères ( parcelle 16). Les produits des parcelles 49 et 52 (éclaircies) seront délivrés à la commune pour l’affouage.

**2) Zones d’Accélération pour les Energies Renouvelables : ZAEnR** :

Conformément à la loi du 10 mars 2023, la commune doit définir des « zones d’accélération » des énergies renouvelables (ZAEnR). Il convient de **repérer des espaces où pourraient être implantés des projets tels que du solaire photovoltaïque, de l’éolien, du bois énergie.** Le conseil municipal retient le zonage correspondant **aux limites actuelles de l’enveloppe urbaine** (carte communale) du village en y ajoutant **les trois fermes agricoles.** Les ZAEnR proposées seront identifiées sur une carte du territoire communal. Suite au dernier Infos Jasney qui invitait les habitants à émettre d’éventuelles observations, aucune remarque n’a été portée sur le registre de concertation. Toutes ces dispositions feront l’objet d’une délibération qui sera transmise à la com/com.

**3) Personnel communal :**

- Par délibération, le conseil autorise le maire à signer une convention pour **le remboursement des frais kilométriques** aux agents communaux lorsque ceux-ci vont en stage ou se rendent à la visite médicale.

- **Une prime de pouvoir d’achat exceptionnelle** (prime inflation) sera versée aux 3 agents communaux proportionnellement à leur temps de travail sur notre collectivité.

**4) Questions diverses :**

- Les vœux de la municipalité auront lieu l**e samedi 6 Janvier 2024 à 18h30** à la salle Georges Ciron.

- Une convention sera signée avec Les Francas pour le remboursement de 2h de ménage effectuées par notre agent communal (Mme Fresse) suite au spectacle du 6 décembre à la salle Georges Ciron.

- Un point de situation est fait au sujet **des futurs travaux d’assainissement** : dossier à l’étude à la Police de l’eau (DDT), compensation de la zone humide, subventions.

La séance est levée à 22h15